

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 20 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DDEEES 29G Subvention à l'association Parisien d'un Jour Parisien toujours (11e).

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association « Parisien d'un jour, Parisien toujours (Paris Greeter) » et lui propose l'attribution de la subvention correspondant à cette convention ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Bernard BROS, au nom de la 2e commission :

Délibère :

Article 1er : Les termes de la convention proposée entre le Département de Paris et l'association « Parisien d'un jour, Parisien toujours (Paris Greeter) » sont approuvés. M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisé à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention de 35.000 euros est attribuée à l'association « Parisien d'un jour, Parisien toujours (Paris Greeter) » 114, rue de Montreuil 75011 Paris (n° tiers X07375 / n°simpa 8745 / n° dossier 2012_03252).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée rubrique 94 / nature 6574 / ligne DP001 du budget de fonctionnement 2012 du Département de Paris.